



## FONCTIONNEMENT

Cette résidence permet aux auteurices d'entamer ou de finaliser l'écriture d'un court métrage de fiction en huis clos (écriture ou ré-écriture). Elle fonctionne sur la base d'échanges collectifs directs et à distance des participant.e.s. Elle est donc conditionnée à un désir de travail collectif d'auteurices capables de recevoir les critiques des autres autant qu'ils.elles sont en mesure d'en formuler, dans une logique d'ouverture et d'entraide.

Elle est augmentée **d'interventions de professionnel.le.s** (scénariste, réalisateur.ice, producteur.ice - *noms des intervenant.e.s sur le site internet de l'association*), **d'éventuelles lectures par des comédien.ne.s** et **d'accès à des ressources de l'association** (ouvrages sur le cinéma, scénariothèque, médiathèques de l'agglomération, etc.).

Celle-ci est articulée entre des échanges à distance et 6 journées de regroupement dans les locaux de l'association à différentes phases d'écriture.

## DURÉE

**5 mois** d'échanges à distance de **JUILLET à DÉCEMBRE 2026** incluant **6 jours** minimum de présence collective\* à Orléans :

- 3 jours consécutifs du **13 au 15 OCTOBRE 2026**

- 3 jours consécutifs du **15 au 17 DÉCEMBRE 2026**

*En fonction de la situation sanitaire et des disponibilités des intervenants, les dates pourront être aménagées en concertation avec les résidents et/ou se faire en distanciel.*

## COÛT ET FINANCEMENT

Frais de résidence : 1250€. Pris en charge par l'association pour 4 à 6 auteur.ice.s ou possibilité de financement par la Bourse de résidence CNC pour 1 à 2 auteur.ice.s (sur dossier)

Bourse d'écriture : non

Hébergement : pris en charge

Restauration : déjeuners pris en charge sur les six jours de regroupement

Transport : forfait de 45€ par session de regroupement et par projet

## BÉNÉFICIAIRES

- Être majeur.e et résider en France  
(Si l'auteurice souhaite avoir accès aux bureaux de l'association de façon plus assidue, il lui est fortement conseillé d'avoir un pied-à-terre à Orléans ou dans son agglomération).
- Justifier d'une expérience significative dans l'écriture (cinéma, audiovisuel, théâtre, littérature, etc.) et/ou avoir bénéficié d'une formation artistique\*\* ;

## SÉLECTION / ÉLÉMENTS À FOURNIR

La sélection se fait au terme de l'appel à candidatures lancé une fois par an. Les choix sont arrêtés 1 mois avant la première session de regroupement.

Les documents à fournir sont :

- Un synopsis long (1 page max) complété d'une note d'intention (2 pages max) et de tous éléments visuels jugés utiles pour la compréhension des intentions de l'auteurice ;
- Un CV et/ou une filmographie ;
- Une note de l'auteurice présentant son parcours et son désir de cinéma (1 page max) ;
- Une note du.de la producteur.ice si les droits du film sont déjà acquis (1 page max).

***Le synopsis, la note d'intention, les notes d'auteur et de producteur doivent être mis en page en double interligne et en caractère 12.***

*\* Le temps de résidence peut être partagé avec tout collaborateur.ice associé.e au projet.*

*\*\* Engagée dans l'émergence, l'association pourra accueillir un à deux auteurices en devenir ne répondant pas aux critères de professionnalisation mais dont les projets révèlent une singularité et un travail de recherche approfondi ; ceux.celles-ci devront tout de même avoir déjà été impliqué.e.s dans une ou des créations .*

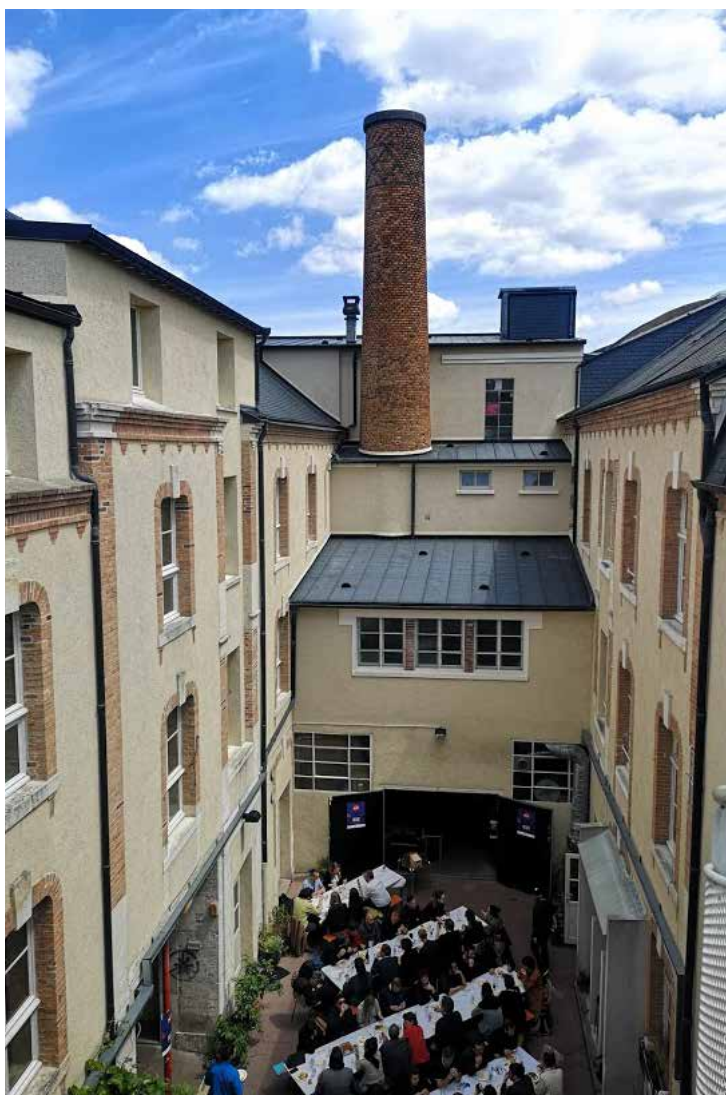
## LE CADRE DE LA RÉSIDENCE - LE 108 RUE DE BOURGOGNE À ORLÉANS

Depuis 2003, le 108 est à la fois un lieu indépendant de recherche et d'expérimentation ainsi qu'un collectif de structures artistiques et culturelles professionnelles et d'individus, situé en plein cœur de la ville.



C'est un lieu d'administration, de production, de mutualisation des moyens et d'échanges des ressources professionnelles qui a pour vocation de favoriser les logiques collaboratives, un partage réfléchi des espaces, une réflexion sur les outils partagés et des passerelles entre artistes, projets et acteurs culturels. Il est facilitateur de nouvelles démarches de création et de processus de professionnalisation.

<https://le108.org/>



Dans cet espace, les auteurs auront accès à :

- **Une salle de réunion** pour les sessions d'échanges collectifs et la rencontre avec les professionnel.le.s ;
- **Une salle de projection** afin d'échanger sur leurs travaux / références ;
- **Une salle de répétition** (si des lectures sont nécessaires à l'écriture) ;
- **Des évènements artistiques** organisés au sein du 108 (concerts, projections, expositions).

## ENGAGEMENTS DU/DE LA RÉSIDENT.E

- Présence de l'auteurice sur six journées minimum à Orléans, soit pour des sessions d'échanges collectifs, soit lors d'interventions de professionnel.le.s. Les sessions de travail seront concentrées sur 2 x 3 jours consécutifs.
- Avoir finalisé une première version de scénario + note d'intentions au terme de la résidence.

## CONTRAINTES ARTISTIQUES

- **30min** : durée maximum envisagée du court métrage écrit ;
- **Court métrage de fiction en huis clos.**  
L'intrigue doit prendre place dans un décor largement délimité, pouvant inclure des intérieurs et des extérieurs attenants.  
Exemples : différentes pièces d'une maison avec son jardin ; bâtiment et rue attenante.  
Toutefois, le court métrage pourra inclure des scènes tournées dans d'autres décors si celles-ci ne représentent pas plus de 15% du scénario (en nombre de pages).
- **Peu de personnages ;**
- **Projets ne nécessitant pas des moyens de production importants.**

Pourront être considérés comme complexes à produire les films

- Dont l'intrigue ne se déroule pas à notre époque (reconstitution historique, etc.) ;
- Incluant des effets spéciaux en direct ou en post-production ;
- En mouvement (voiture, train, etc.) ;
- Tournés dans des bâtiments très fréquentés (établissements publics, commerces, etc.) ;

## DÉBOUCHÉS

Une fois la résidence terminée, l'auteurice est libre de continuer l'écriture de son film ou de le proposer à des producteur.ice.s. Aucun contrat de session de droits n'est signé avec l'association à ce stade.

Cette résidence bénéficie du soutien de



Direction régionale  
des affaires culturelles



Référencée dans le guide de l'accompagnement du CNC :

[https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/guide-de-laccompagnement-ecriture-developpement-realisation-et-postproduction\\_228954](https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/guide-de-laccompagnement-ecriture-developpement-realisation-et-postproduction_228954)

